

INSEAD Alumni Association France
Association de la loi 1901
Siège social : 19 rue de l'Arc de Triomphe
75017 Paris - France

(l' « *Association* »)



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2021

Le 16 novembre 2021,

A 18 heures,

Les membres de l'Association, tels que définis à l'article 8 des Statuts de l'Association comme des anciens élèves de l'INSEAD ayant participé à un programme les autorisant à obtenir ce statut, et ayant obtenu le diplôme correspondant, dont la liste est issue de l'INSEAD et est tenue à jour par le Conseil d'administration, et qui sont à jour du paiement de leur cotisation auprès de l'Association pour l'année en cours ;

*(ci-après désignés individuellement un « **Membre** » et collectivement les « **Membres** ») ;*

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation envoyée par courrier électronique le 29 octobre 2021.

L'article 17 des Statuts autorisant la tenue de l'Assemblée Générale par voie dématérialisée dans des conditions permettant l'identification et la participation effective des Membres et la retransmission continue et simultanée des délibérations, et en particulier par téléconférence ou visioconférence, l'Assemblée Générale se réunit de manière dématérialisée sur la plateforme Zoom qui remplit les conditions statutaires susmentionnées ainsi que celle prévues au Règlement Intérieur de l'Association.

Le texte des résolutions ayant été communiqué aux Membres de l'Association lors de leur convocation à la présente Assemblée Générale, il a été proposé aux Membres de procéder au vote des résolutions de manière anticipée dès le 9 novembre 2021 sur la plateforme électronique sécurisée V8te.

La feuille de présence des Membres présents et des Membres votants se trouve jointe en Annexes 1 et 2 du présent procès-verbal.

Monsieur Pierre Fouques Duparc, Président de l'Association, préside la séance. Il est assisté de Monsieur Claude Perol, Délégué Général de l'Association, en qualité de Secrétaire de séance et de Monsieur Guillaume Loth Demay, en sa qualité de Trésorier de l'Association.

Le Président rappelle que les Comptes de l'Association, l'ordre du jour, le projet de texte des présentes résolutions et tous autres documents susceptibles de parfaire l'information des Membres de l'Association ont été communiqués par courrier électronique de convocation à la présente Assemblée Générale.

Le Président indique que l'Assemblée Générale a été valablement convoquée dans les modalités et formes prévues à l'article 17 des Statuts et aux articles du Titre 4 du Règlement Intérieur de l'Association.

En raison du vote anticipé depuis le 9 novembre, le Président de séance indique que le quorum ne pourra être vérifié qu'au moment de la clôture des votes et du dépouillement. Conformément à l'article 17 des Statuts de l'Association, le quorum sera atteint si 10% des Membres au moins, à jour de leur cotisation de l'année 2021, ont participé au vote, étant rappelé que le nombre de Membres s'élève à 1.934 au jour de la convocation à la présente Assemblée Générale.

Le Président rappelle que les résolutions sont prises à la majorité simple des Membres.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Introduction par PIERRE FOUQUES DUPARC (MBA'89D), Président INSEAD Alumni Association France ;*
- *Rapport moral relatif à l'exercice 2020-2021 ;*
- *Rapport d'Activités relatif à l'exercice 2020-2021 ;*
- *Rapport financier relatif à l'exercice 2020-2021 ;*
- *Comptes de l'exercice et affectation du résultat ;*
- *Présentation des montants de cotisations ;*
- *Perspectives du budget 2021-2022 ;*
- *Vote des résolutions ;*
- *Questions diverses ;*

Sur ce dernier point, le Président indique qu'aucune question diverse n'a été transmise dans le délai de dix (10) jours précédant la présente Assemblée Générale, tel que prévu à l'article 4.1 du Règlement Intérieur de l'Association.

Le Président ouvre ensuite la discussion. Les différents Rapports concernant l'exercice 2020-2021 sont présentés ainsi que les perspectives du budget 2021-2022.

Après avoir rappelé que des Membres ont déjà procédé au vote des résolutions de manière anticipée, le Président donne lecture des résolutions aux Membres présents en les invitant à voter sur la plateforme sécurisée V8te. Un débat s'instaure entre les Membres de l'Association.

Lecture faite des résolutions, le Président clôture les votes à 19h15 et déclare une période de dépouillement des votes.

Le Président répond à certaines questions des Alumni présents : l'AG s'est tenue en virtuel pour les raisons et incertitudes suivantes :

- Décision prise en juillet dernier par le CA, en forte période d'incertitude sanitaire

- Incertitude sur l'atteinte du Qorum et donc décision d'utiliser le vote électronique.

Le Président annonce que la prochaine AG en 2022 sera vraisemblablement en présentiel avec un vote électronique anticipé.

A 19h30, la séance reprend et le Président annonce que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale a valablement délibéré conformément à l'article 17 des Statuts de l'Association.

Le Délégué Général donne lecture du résultat des votes, résolution par résolution, de la manière suivante :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral relatif à l'exercice 2020-2021 **décide** de l'approuver dans toutes ses dispositions et **donne** quitus au Conseil d'Administration.

Nombre de votants <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
<u>Nombre de votants :</u> 334 <i>Quorum : 193</i>	327	1	6

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier relatif à l'exercice 2020-2021, **décide** de l'approuver dans toutes ses dispositions et **donne** quitus au Conseil d'Administration.

Nombre de votants <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
<u>Nombre de votants :</u> 333 <i>Quorum : 193</i>	327	0	6

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des comptes de l'exercice 2020-2021, **décide** d'approuver lesdits comptes et **d'affecter** le résultat de l'exercice aux réserves générales de l'Association et **donne** quitus au Conseil d'Administration.

Nombre de votants <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
Nombre de votants : 333 <i>Quorum</i> : 193	325	0	8

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale **décide** que le montant de la cotisation ordinaire pour l'exercice 2021-22 est égale à 165 euros. Cette cotisation pourra être mise en recouvrement dès le lendemain de l'Assemblée Générale.

Nombre de votants <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
Nombre de votants : 333 <i>Quorum</i> : 193	317	6	10

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale **propose** les cotisations ci-après, optionnelles et alternatives à la cotisation ordinaire, aux montants suivants pour l'exercice 2021 – 2022 :

- Cotisation des promotions 2021 et 2022, égale à 50 euros ;
- Cotisation des promotions 2019 et 2020, égale à 80 euros ;
- Cotisation applicable aux Membres sans emploi, égale à 80 euros ;
- Cotisation dénommée « *Jubilados* », pour les Membres retraités, égale à 100 euros ;
- Cotisation « *Alumni en Province* », égale à 100 euros ;
- Cotisation « *Couple* », égale à 240 euros ;
- Cotisation de « *Membre Bienfaiteur* », égale à 400 euros ;

- Cotisation « *Black Card* », égale à 1.000 euros (accès gratuit à tous les événements de l'année).

La mise en recouvrement de ces cotisations pourra intervenir dès le lendemain de l'Assemblée Générale.

Nombre de votants <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
<u>Nombre de votants :</u> 333 <i>Quorum : 193</i>	316	0	17

Cette résolution adoptée.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale **approuve** le budget de l'Association relatif à l'exercice 2021 – 2022 présenté par le Trésorier.

Nombre de votants <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
<u>Nombre de votants :</u> 332 <i>Quorum : 193</i>	318	0	14

Cette résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale **approuve** l'attribution du titre de Membres d'honneur à :

- Jacques Baudier (TGM'12 D) ;
- Aude Joly (MCCC'18 Jul-F) ;
- Vincent Lapras (MBA'96 J) ;
- Dana Patrichi (EMBA'08 Déc).

Nombre de votants <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
<u>Nombre de votants :</u>			

333	297	5	31
<i>Quorum : 193</i>			

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président rappelle que de la présente Assemblée Générale le Procès-Verbal a été dressé et transcrit sur un registre par le Secrétaire de séance et sera accessible à tous les Membres par tout moyen l'avisant directement (notamment par courrier électronique) et/ou par mesure de publicité (sur le blog de l'Association) conformément à l'article 4.5 du Règlement Intérieur.

Le Président lève la séance à Dix-neuf heures et quarante-cinq minutes (19h45).

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par le Secrétaire, le Trésorier et le Président de séance.



Monsieur Pierre Fouques Duparc
Président de l'Association
Président de séance



Monsieur Guillaume Loth Demay
Trésorier de l'Association



Monsieur Claude Perol
Délégué Général de l'Association
Secrétaire de séance

ANNEXE 1

Feuille de Présence des Membres à l'Assemblée Générale Ordinaire le 16 Novembre 2021

La présente feuille de présence est certifiée conforme par le Président et un membre du Bureau conformément aux Statuts de l'Association.



Monsieur Pierre Fouques Duparc

Président de l'Association

Président de séance



Monsieur Claude Perol

Délégué Général de l'Association

Membre du Bureau

ANNEXE 2

Liste des Membres votants